

## ARRÊTÉ N°166/2024

## Interdiction de Stationner Parking abords de la résidence la Roseraie Les 19 et 20 Octobre 2024 de 8h00 à 19h00

Le Maire de la Commune de Ouévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

## ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison d'un déménagement, le stationnement est interdit sur les places de parking se trouvant le long de la voie communale à proximité de la résidence de la Roseraie le 19 et 20 octobre 2024 de 8h00 à 19h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par le demandeur.

<u>ARTICLE 3</u>: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 02/10/2024

Le Maire,

